



Tva à 5,5% pour travaux d'aménagement

Par **Mathieu74**, le **09/01/2011** à **02:53**

Bonjour,rrnrnJ'ai cru lire à deux reprises que la possibilite de beneficier d'une TVA a 5,5% pour des travaux d'amenagement dans un logement (sur les achats de mat 1ere et la pose) expirait fin Décembre 2010. Or je prévois mes travaux mi 2011...rrnrnMais impossible de trouver une source fiable infirmant ou confirmant ceci
rrnrnPourriez vous me renseigner
svp?
rrnrnMerci
rrnrnCdt

Par **corima**, le **18/01/2011** à **22:49**

Idem que vous, j'ai cherché et il y a des sites qui confirment la prorogation de la TVA à 5.5% jusqu'au 31.12.2011 et d'autre pas. Le mieux, c'est d'appeler un entrepreneur et de lui poser la question